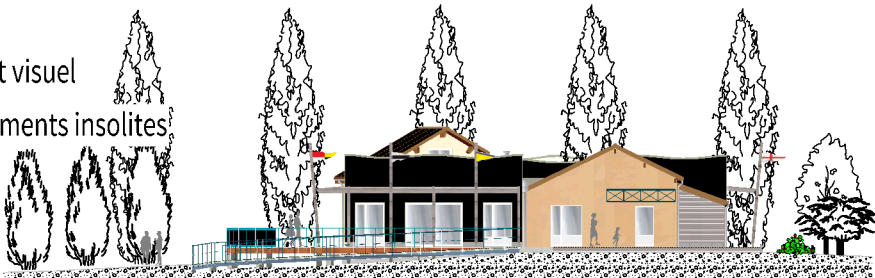


MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNE DE FOUCHECOURT
6, Grande Rue
70 160 FOUCHECOURT

REHABILITATION ET EXTENSION DU RESTAURANT - AMENAGEMENT PAYSAGER DU PETIT PORT

1, Rue de la Fontaine
70 160 FOUCHECOURT

VESOUL LE 15 JUILLET 2025	PERMIS D'AMENAGER : NOTICES
Le Maitre d'Ouvrage :	PROJET Notice d'impact visuel Notice hébergements insolites 
Le Maitre d'Oeuvre :	
DESSINE PAR : SG	

MAITRE D'OEUVRE : SOLiHA CMO - 2, Place du Moulin des Prés - BP 60317 - 70 006 VESOUL Cedex - 03.84.76.82.45
Stéphanie GIRARDEY ARCHITECTE DPLG - SOLIHA CMO

BE STRUCTURE G.O. : ADAM Vosges - 8, Allée des Frênes - BP 1007 - 88 000 EPINAL - 03.29.34.27.88 - adam.epinal@gmail.com

BE STRUCTURE CHARPENTE : ICS BOIS - 12, Ruelle de Laufromont - 88 000 EPINAL - 03.29.35.06.78 - savoranger@icsbois.fr

BE FLUIDES : FLUIDYS - 7, Rue de la Craie - 70 000 QUINCEY - 03.84.75.70.14 - rmunier@fluidys.fr

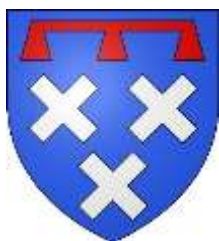
BET ELECTRICITE : BEI - 4, Chemin de l'espérance - 25 000 BESANCON - 06.30.78.65.25 - contact.pro.barboussat@orange.fr

BET VRD : EVI - 33 Avenue Pasteur - 70 250 RONCHAMP - 03.29.29.13.05 - contact@sasevi.fr

BET CUISINE : SAS CLIC - 9, Rue du Docteur Normand - 39 100 DOLE - 03.84.81.02.33 - contact@betcllic.fr

BUREAU DE CONTROLE ET SPS : APAVE IC - 6, Rue du Rhône - 90 000 BELFORT - batiment.alsace@apave.com

REHABILITATION ET EXTENSION DU RESTAURANT – AMENAGEMENT PAYSAGER DU PETIT PORT DE FOUCHECOURT



PERMIS D'AMENAGER : NOTICE D'IMPACT VISUEL

Le projet de la commune de Fouchécourt se situe 1 Rue de la Fontaine, sur les parcelles ZK 1 et 2, et B 792 sur un site de 13 803m² qui englobe le port de Plaisance à côté de la Saône. Les parcelles cadastrées ZK sont situées en zone inondable rouge et bleue, tandis que le site de l'autre côté de la route communautaire n'est pas en zone inondable.

Le terrain du projet est constitué de deux sites séparés par une Voie Communautaire : les parcelles autour du restaurant qui appartiennent à la commune, et une parcelle de l'autre côté de la route que la municipalité vient d'acquérir en vue du projet afin d'accueillir une partie de leur programme.

Sur cette voie communautaire passe la Voie cycliste 50 dénommée « Voie Bleue » ou « V50 » : c'est une voie cyclable reliant la frontière du Luxembourg à Lyon, sur un parcours de près de 700 km le long de différents cours d'eau ou canaux (Moselle, Saône et canal des Vosges). Sur le secteur de Fouchécourt et de notre site, la voie a récemment été aménagée par le Département de la Haute-Saône, la finalisation des revêtements de surface devant se faire après la réalisation du projet global de la commune.



Le site du « Petit Port » de Fouchécourt avec la Saône

Sur ce site appelé « Le Petit Port », il existe actuellement deux bâtiments de deux périodes différentes :

- une Capitainerie avec accueil des plaisanciers et sanitaires,
- un bar-restaurant avec une grande terrasse qui fonctionne surtout à la belle saison, le nombre de couverts à l'intérieur étant très réduit.

Ces bâtiments sont en zone bleue de la zone inondable du bassin de la Saône : la Capitainerie a été construite au-dessus de la côte des plus hautes eaux (Q100 = 215.67) avec un niveau fini à 215.72 alors que le deuxième bâtiment construit par la suite (le restaurant) a un niveau fini inférieur à la Q100 avec un plancher du rez-de-chaussée à 215.33. Une petite extension a été réalisée pour y placer la partie cuisine du restaurant : elle est en majorité incluse dans la zone rouge de la zone inondable. Ainsi cette partie sera démolie pour éviter d'avoir un établissement à cheval sur 2 zones du PPRI mais aussi pour optimiser le fonctionnement du restaurant et pour assurer la sécurité des personnes.



Les bâtiments du restaurant et de la Capitainerie

Autour des bâtiments, un espace engazonné est présent avec de nombreux arbres le long de la Saône et autour du restaurant.



Les espaces verts autour du restaurant

Sur la parcelle 792 dénommée « La Petite Colline », se trouvent deux chênes imposants qui seront conservés. Le reste de la parcelle est plutôt en « friche ». On trouve sur cette parcelle 792 une ancienne fosse à lisier qui sera démolie ainsi qu'un muret en très mauvais état. La topographie de ce site est très pentue côté village avec un important mur de soutènement existant. Des accès existent actuellement sur la voie communautaire ainsi qu'un chemin sur la parcelle.



La parcelle 792 « Petite Colline »

La matérialisation de la « V50 » sur la commune de Fouchécourt implique un fort passage et offre l'opportunité à la commune de développer le restaurant existant mais aussi de créer une offre complémentaire avec la création d'hébergements insolites, d'aménagements relatifs aux cycles et d'une aire d'accueil pour les camping-cars tout en créant de nouveaux sanitaires pour l'ensemble du public accueilli (plaisanciers, cyclistes, touristes, clients). Une épicerie avec vente de produits locaux complètera cette offre. C'est un projet global visant à réhabiliter et à agrandir les bâtiments existants ainsi qu'à aménager l'ensemble du site, et l'objectif est de pouvoir toucher une clientèle locale comme de passage.

Actuellement le site fonctionne avec 2 gérants, et surtout sur la saison estivale. A terme, le projet devra fonctionner toute l'année avec une gérance unique (restaurant et locations extérieures).

Le projet d'extension consiste à construire 2 bâtiments implantés dans la zone bleue, accolés aux édifices existants, avec une terrasse et des accès en majorité dans la zone bleue mais débordant partiellement dans la zone rouge pour la rampe PMR. Des démolitions seront aussi à réaliser afin d'optimiser le fonctionnement des bâtiments et d'être en cohérence avec le règlement de la zone inondable : la partie du bâtiment « cuisine » du restaurant sera à démolir, la véranda reliant les 2 bâtiments sera déposée (il s'agit d'un ajout créé en dessous de la Q100), ainsi que l'escalier accédant aux combles de la Capitainerie.

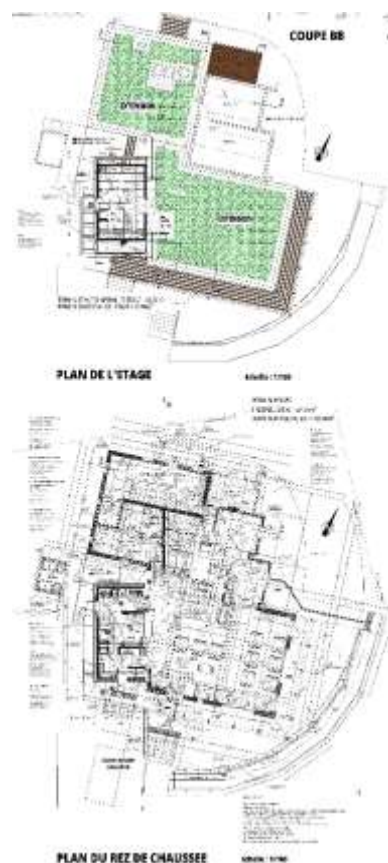


Le Port de Plaisance vue depuis le Sud

Le projet d'ensemble présenté ici – architectural et paysager - est le fruit de la réflexion de la Municipalité de Fouchécourt, après analyses des existants, des diverses réglementations et contraintes structurelles, et des différentes consultations auprès des services adéquats :

- consultation du référent accessibilité des ERP de la DDT,

- réunion de consultation de la cellule prévention des risques de la Haute-Saône de la DDT le 21 Février 2025, avec prescriptions et avis technique en lien avec le caractère inondable de la zone,
- réunion de consultation de la DSTT pour la partie voirie et V50 le 21 Février 2025, avec prescriptions et avis techniques,
- réunion sur site avec le SPANC le 3 Juillet 2025, avec recommandations pour l'assainissement,
- consultations tout au long du projet avec le contrôleur technique de l'Apave pour les questions d'accessibilité et de sécurité principalement.



Le plan d'ensemble de l'aménagement du site et les plans du rez-de-chaussée et de l'étage

Au niveau architectural, le parti pris a été de reprendre pour les extensions, l'orientation du 1^{er} bâtiment construit soit la Capitainerie. Deux carrés abritant chacun une seule fonction ont été créés de part et d'autre des 2 bâtiments existants avec une jonction au centre faisant office de liaisons entre les 2 nouveaux bâtiments : salle de restaurant au sud-est, et sanitaires au nord-ouest. Les toitures « terrasses » permettent une jonction plus simple avec les toitures existantes à 2 pans, et afin d'assurer un confort d'été plus important, elles seront végétalisées, mais aussi pour un côté esthétique : cette « 5ème » façade sera en effet visible depuis la partie haute du village.

Une grande terrasse viendra s'enrouler autour de l'extension sud-est, elle servira aussi d'accès au niveau fini de l'établissement situé au-dessus de la côte des plus hautes eaux. Une rampe « enroulée » elle aussi le long de la terrasse s'ajoutera devant celle-ci. Plusieurs escaliers viendront compléter ces différents accès (publics et personnels). Un local vélos indépendant et hors locaux chauffés sera adossé à l'épicerie en façade nord avec une toiture tuiles 1 pan. Il sera fermé par du bardage bois horizontal plus simple que les 2 extensions principales.



Les façades Nord, Est et Ouest du projet

Les façades des bâtiments existants garderont leur texture et couleur de revêtement d'enduit et resteront symboliquement « ancrés » dans le terrain naturel alors que les extensions en ossature bois sur vide sanitaire auront un revêtement différent – et tranché - en bardage bois vertical à claire-voie afin de rappeler le vocabulaire maritime avec la présence du port de plaisance et de la Saône. Les acrotères seront plus hauts afin de servir de garde-corps de protection collective sur les toitures terrasses. Ils seront légèrement en forme de « vagues » rappelant la forme de la terrasse et de la rampe. Des auvents en bois seront formés par des poteaux penchés – comme des mâts de bateaux - avec des lames inclinées qui serviront de brise-soleil. Certains « poteaux-mâts » seront plus hauts et feront office de supports à des pavillons de navigation, comme des signaux devant les principaux accès de l'établissement. Ces pavillons pourront être hissés ou descendus avec un système de poulies et de drisses. Une dernière touche maritime sera donnée à l'ensemble des garde-corps métalliques avec une couleur « bleu océan » (RAL 5020) un bleu profond tirant sur le vert foncé, mélange d'espaces verts et d'étendues d'eau comme le site du Petit Port.





Le Port de Plaisance vue depuis le Nord

Concernant l'aménagement du site, les accès existants au site côté Saône seront conservés : l'accès nord-est pour le restaurant et le port de plaisance, l'accès sud-est pour le parking même si celui-ci sera plus important.

L'aménagement de la « petite colline » s'est inspirée de la topographie existante afin de limiter les modifications de niveaux : la partie basse à l'est et parallèle à la voirie accueillera les camping-cars avec des aires de stationnement ainsi qu'une aire de service. Les hébergements insolites seront implantés dans la partie plus haute et à l'ouest du site, un cheminement uniquement piétonnier assurera la liaison entre eux et depuis la voirie. Les 8 hébergements seront tous différents et adaptés à la topographie du lieu, certains seront donc sur pilotis afin de coller au mieux à la pente existante. Un des 8 hébergements sera néanmoins placé en bas de la parcelle, et adapté afin d'être accessible PMR. Il sera à proximité de la voie d'accès et d'un stationnement PMR.

Le parking existant à l'ouest du port de plaisance sera agrandi afin d'offrir une offre de stationnements correspondante au nombre de couverts souhaités pour la salle de restaurant mais aussi pour les promeneurs, clientèle du bar ou des hébergements qui pourront être loués à des personnes motorisées.

Le programme de la commune comprend :

- Bâtiments :

- Rénovation énergétique des bâtiments existants, et remise aux normes,
- Remise à niveau du plancher bas du bâtiment actuel « restaurant » pour être au-dessus de la Q100 : le niveau fini sera à 215.74 sur l'ensemble du rez-de-chaussée des bâtiments existants et des extensions créées,
- Espace cuisine à agrandir afin d'aménager une véritable cuisine de restaurant, avec mobilier en complément de l'existant,
- Création d'une extension pour une salle de restaurant pouvant accueillir de 50 à 60 couverts, avec mobilier bar et desserte,
- Mise en place d'un four à pizza à l'intérieur avec alimentation électrique, situé dans la salle,
- Bar à placer entre la salle de restaurant et l'épicerie afin de servir de point d'accueil pour les locations des hébergements insolites et des plaisanciers ainsi que pour servir la snackerie, les cafés ou les pizzas quand le restaurant n'est pas encore ouvert,
- Local épicerie avec dépôt de pain et produits locaux pouvant aussi servir la clientèle de la commune avec un accès indépendant du restaurant,
- Local ménage à créer,
- Création d'une extension pour des sanitaires :
 - Personnel restaurant : vestiaires + douches séparés femmes et hommes, avec mobilier (bancs et casiers),
 - Sanitaires restaurant mixte : WC PMR, WC et lavabos,

- Bloc sanitaire hébergements et bateaux : accessible depuis l'extérieur, mixte avec douches et WC, dont des PMR,
 - Espace buanderie (accessible PMR) avec machine à laver et sèche-linge, dans le bloc sanitaire,
 - Création d'un local pour les vélos : pouvoir les stocker, et recharger les vélos électriques,
 - Etage du bâtiment restaurant : rénovation du studio avec rehausse du niveau de plancher suite à la surélévation du plancher bas (au-dessus de la Q100 du niveau rdc du bâtiment restaurant actuel) et création d'un escalier extérieur pour y accéder.
- **Aménagements site extérieur côté Port de Plaisance / Saône :**
- Réaménagement des accès piétons et véhicules pour accéder au site, au bâtiment et aux différents services,
 - Réaménagement du parking existant et création d'un parking plus grand au sud du site (32 places) avec liaisons piétonnes vers l'ensemble du site,
 - Réparation du ponton du Port de plaisance,
 - Mise en place tables de mobilier urbain et d'éclairage,
 - Désimperméabilisation du site (stationnements en pavés drainants engazonnés notamment) et plantation de différentes couches de végétation (herbacées, massifs arbustifs, bosquets d'arbres de hautes tiges),
 - Conservation des espaces verts existants, pas de travaux sur ceux-ci ni sur la mise à l'eau.



Le Port de Plaisance avec la mise à l'eau et le pont entre le ponton principal et le restaurant

- **Aménagements Voie Communautaire :**
- Mise en place d'un plateau surélevé, avec la vitesse limitée à 30km/h,
 - Elargissement de la voirie afin d'intégrer une voie cyclable de part et d'autre,
 - Matérialisation d'un passage piéton reliant les 2 sites du projet avec un marquage au sol,
 - Mise en place de signalisation routière.
- **Aménagements parcelle 792 « Petite Colline » :**
- Création d'une voie de desserte en sens unique (sens entrée côté restaurant, sortie vers lavoir),
 - Mise en place de 8 Hébergements insolites dont un PMR, avec parking accessible ;
 - 8 hébergements différents en forme et matériaux, certains seront sur pilotis car zone en pente,
 - Aménagement de liaisons piétonnes,
 - Implantation de 4 espaces d'accueil pour les camping-cars, avec une aire de services,
 - Aménagement de 5 places de stationnement pour les véhicules légers,

- Mise en valeur du calvaire.

Les demandes réglementaires émises par la cellule de prévention des risques par rapport à la zone inondable ont été respectées dans le choix constructif et architectural du projet :

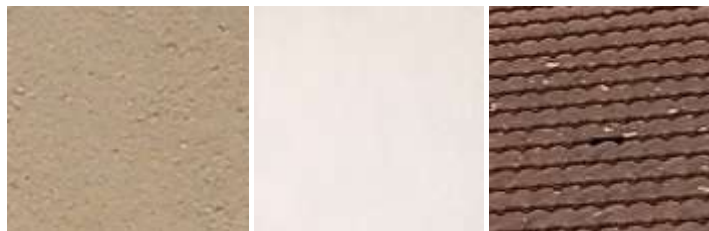
- construction extensions sur vide sanitaire,
- terrasse restaurant sur pilotis,
- accès personnels et sanitaires sur remblais (peu de m²),
- accès bar et épicerie sur remblais (niveau identique à l'existant),
- niveau fini sous les terrasses = niveau existant du terrain naturel ou inférieur ainsi que pour les parkings créés,
- pose de galets (inférieurs à 200mm) sous les terrasses, TF = TN,
- aire de jeux d'enfants : sol de protection en copeaux de bois amortissants,
- rampe PMR en partie sur la zone rouge : cette rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite est obligatoire pour accéder depuis le niveau naturel du sol (214.76) à la terrasse située au-dessus de la Q100 à 215.72 soit 96cm de différence d'altimétrie. Afin d'éviter une trop grande longueur de rampe, on a préféré une pente inférieure à 4 % pour supprimer les paliers. Elle sera réalisée sur pilotis comme la terrasse du restaurant.

Tous les réseaux seront repris et/ou réadaptés à la taille du projet. Ils seront raccordés aux réseaux existants. L'assainissement sera traité par une micro-station d'une capacité de 36 EH compris clapet anti-retour en sortie de micro-station avec un drain et une structure drainante pour infiltration dans le site au nord de la parcelle. Un accès technique sur la voie communautaire sera créé au droit de la micro-station, le fossé sera busé.

Au niveau des matériaux employés pour la rénovation et pour la construction des extensions :

- **Bâtiments existants :**

- Menuiseries PVC blanc,
- Toitures tuiles terre cuite conservées,
- Enduit ton similaire à l'existant soit ton ocre Capitainerie et ton ocre clair Restaurant,
- Zinguerie en zinc naturel,



- **Extensions :**

- Menuiseries PVC blanc,
- Murs ossature bois, finition bardage à claire-voie en douglas pré grisé, pose verticale,
- Toiture terrasse végétalisée avec bacs pré cultivés et zones stériles avec gravillons,
- Couvertines acier prélaqué, couleur se rapprochant du bardage pré grisé,
- Soubassement enduit ton gris,



- **Extérieurs :**

- Auvent formé de poteau bois massif en douglas pré grisé et de lames bois inclinées formant brise-soleil, poteau bois servant de support à des pavillons de comité triangulaires fixés par drisses, poulies et taquet de tournage,
- Terrasse et rampe PMR : platelage bois en pin (finition marron) rainuré et anti dérapant, posé sur solives et sommier bois douglas, fûts en béton,
- Escaliers accès RDC : ossature métallique + platelage bois pin, ou blocs marches en béton,
- Serrurerie : garde-corps acier prélaqué RAL 5020 « bleu océan », escalier et palier studio en acier galvanisé,
- Local vélos : toiture à un pan, tuiles de réemploi identiques à l'existant, bardage bois douglas pré grisé, pose horizontale,
- Local poubelles : ossature métallique, bardage bois douglas, pose horizontale,
- Voirie circulation routière : enrobé pour la route et la voie sur la parcelle 792, béton pour les autres circulations des véhicules,
- Pavés drainants engazonnés pour les places de stationnements sauf les PMR : béton ou enrobé,
- Circulations piétonnes : revêtement de type « sablé » ou béton d'une couleur différente,
- Végétation : engazonnement, plantations d'arbustes et d'arbres de haute tige (essence locale, plantation en bosquets), taille des peupliers existants,
- Mobilier urbain : jeu d'enfants type ressorts et toboggan, bancs en bois,
- Luminaires : projecteurs sur mât aluminium gris anthracite, bornes basses aluminium gris anthracite, appliques fixées sur garde-corps rampe PMR gris anthracite.

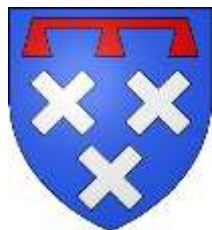


Fait à Vesoul, le 15 Juillet 2025

Le Maître d'Ouvrage :

Le Maître d'Œuvre :





REHABILITATION ET EXTENSION DU RESTAURANT - AMENAGEMENT PAYSAGER DU PETIT PORT DE FOUCHECOURT

PERMIS D'AMENAGER

NOTICE HEBERGEMENTS INSOLITES ET COUPES SUR LE TERRAIN

Propositions de 8 types d'hébergements différents pouvant accueillir de 1 à 3 personnes, avec des matériaux et des formes différentes tout en s'insérant parfaitement dans le cadre naturel du Petit Port de Fouchécourt. Certains modèles - pouvant se poser sur pilotis - seront tout-à-fait adaptés à la pente existante du site.

Un modèle comme celui du « cyclo tente » conviendra aux personnes à mobilité réduite, une rampe sera aménagée si nécessaire afin de pouvoir accéder conformément à la réglementation.

Les hébergements seront de petites tailles, d'une moyenne de 5m², d'une hauteur comprise entre 1m80 et 3m60 (notamment avec les pilotis).

Les matériaux utilisés seront le bois, la toile et quelques éléments métalliques de serrurerie. Les couleurs resteront naturelles avec éventuellement quelques touches de couleurs pour certaines toiles ou cadres de finition.

Voici quelques modèles indicatifs qui pourront répondre aux caractéristiques attendues en termes de compacité, de confort, de robustesse et d'originalité :



La cabanétape **La cabanerie**



Le cyclo-lodge **Selvao**



La cyclo tente



Le Bivouac



Le Bivouac n°2
BB concept



Le Bivouac XL



L'itinérante



Le randonneur **Samibois**



Le Moorea



Le Baléares

Trigano



Le Campétoile



Le Cop Camp'



La Cabadienne



Le Cop'Coon

Terrasses du Lys

MODELES LA CABANETAPE DE LA CABANERIE : La Cabanétape et la Sauterelle



La Cabanétape Originale – 2 personnes (4-6m²)

Moins de 5m² d'emprise au sol - éclairage, prise électrique – possibilité de manger et dormir. Hauteur maximale : environ 1m80



La Sauterelle – 2 personnes (4-6m²)

Offre un espace intérieur pour dormir et extérieur pour manger.

Hauteur maximale d'environ 1m80.

MODELES DE BB CONCEPT: La Cyclo tente (PMR) et le Bivouac



La Cyclo tente (PMR) avec Plate-forme terrasse en Demi-Solive 40×80, 4,8m² de terrasse et environ 6m² d'espace intérieur avec la possibilité de disposer 2 lits. Hauteur maximale de 2,5m



Le Bivouac, arrangé sur 2 niveaux (une partie inférieure et une autre partie mezzanine) surface 5m² par niveau. Hauteur maximale de 3,6m

MODELE LE MOOREA DE TRIGANO :



Le Moorea, 11m² de logde qui comprend 5m² de chambre (1 à 2 personnes) avec 2,5m² de terrasse. Plancher ajustable suivant configuration terrain. Hauteur de 4 à 9 marches : 90 à 190cm.

Dimensions plancher = 2.68 x 4.17m. Hauteur maximale 2m



MODELES LE CAMPETOILE, LA CABADIENNE ET LE COP'COON DES TERRASSES DU LYS :

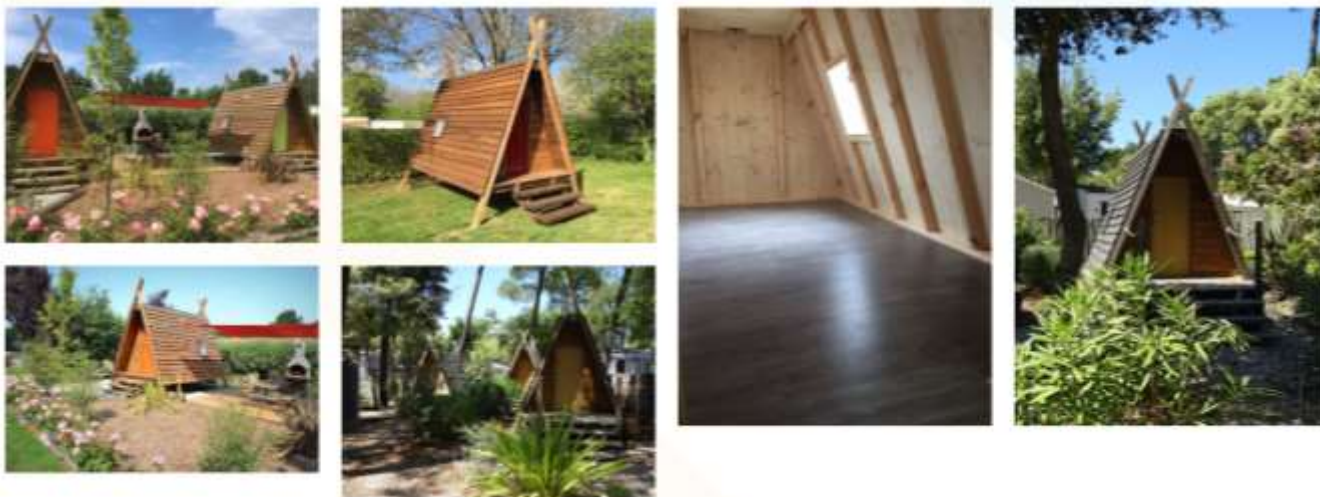


Le Campétoile

Logement insolite pouvant accueillir jusqu'à 3 personnes. 4,84m² avec une hauteur maximale confortable de 3,08m. Résistant aux fortes intempéries.



Le Campétoile présenté ici dans sa version en toile mauve.



La Cabadienne - Dimensions extérieures : larg 3.00 m x Lg 4.00 m x Ht 4.00 m (au plus haut).

Dimensions intérieures : larg 2.20 m x Lg 2.90 m x Ht 2.20 m. Dimensions de la porte : 0.70 x 1.70 m

Hauteur du sol : 0.70 m. Superficie de 6,5m² - 2 personnes



Le Cop'Coon

Dimension au sol : 2,50 x 1,50 m. Hauteur intérieure au plus haut : 2,66 m

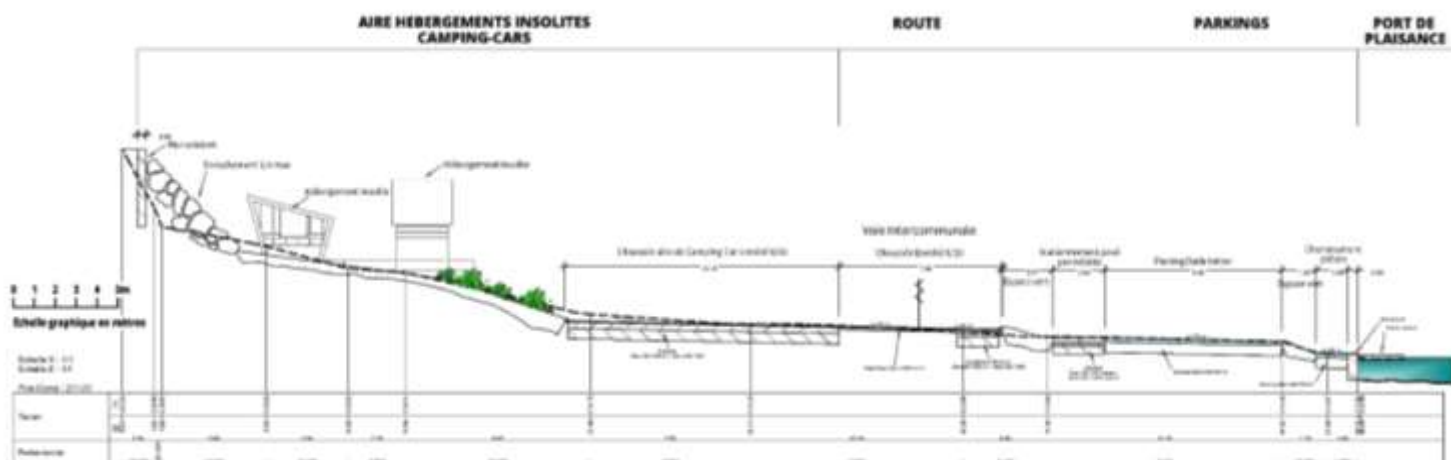
1 espace de couchage pour 3 personnes modulable en lieu de vie ou de repas

Possibilité de disposer un lit de dimension 140x190cm

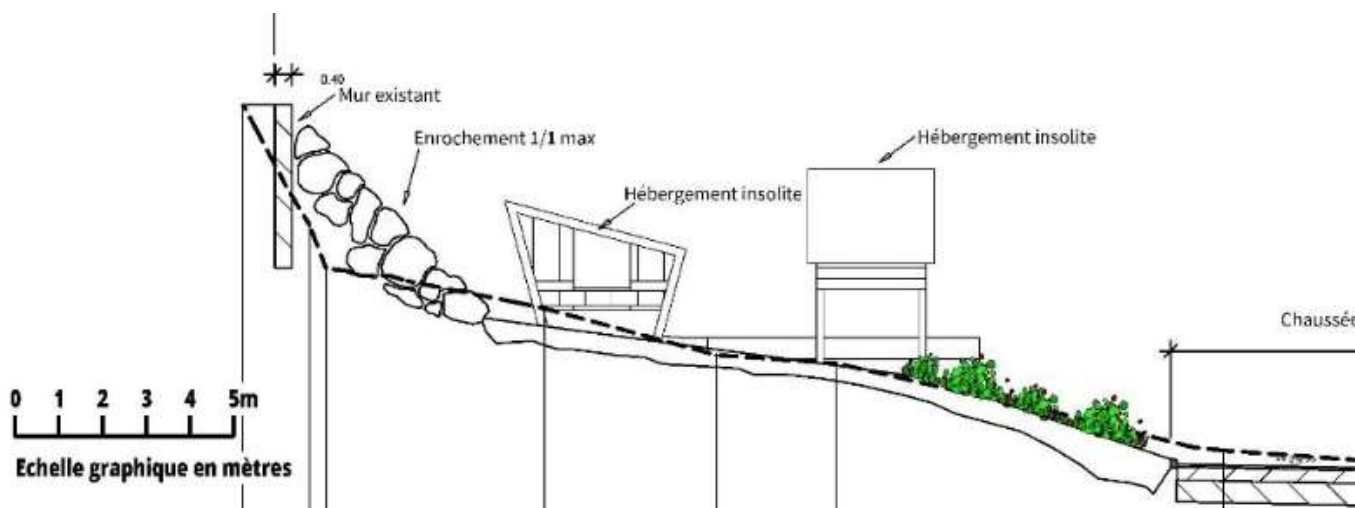
Implantation :

Les hébergements insolites seront tous implantés à plus de 3m des limites de propriétés et placés de telle sorte qu'ils ne soient pas en vis-à-vis. Des plantations pourront être intercalées entre eux afin de limiter les vues directes.

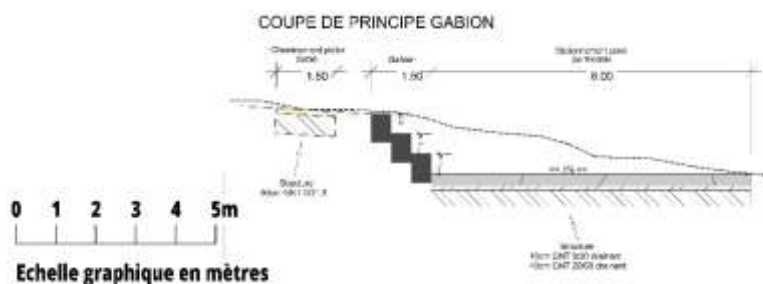
La coupe sur le terrain ci-dessous montre une des hypothèses d'implantation pour 2 hébergements insolites :



Zoom sur les hébergements :



Coupe de principe sur la mise en place des gabions sur la parcelle 792 entre les aires de camping-car et le cheminement des hébergements insolites :



Fait à Vesoul, le 15 Juillet 2025

Le Maître d'Ouvrage :

Le Maître d'Œuvre :